

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 13 FÉVRIER 2024

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Président par le Conseil Communautaire du 07.07.2020, visée en Préfecture le 30.07.2020 ;
- Vu les articles L-2123-1 et R-2123-1° du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée en procédure adaptée le 27 novembre 2023 pour la réalisation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la réhabilitation en génie végétal de l'ancienne décharge de Tresbaudon sur la commune de Tallard ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la société BIOTEC Ingénierie écologique 92, Quai Pierre Scize - 69005 LYON, est apparue comme l'offre économiquement la plus intéressante pour la Collectivité.

DÉCIDONS

Article 1 :

Il est conclu un marché à phases pour la réalisation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la réhabilitation en génie végétal de l'ancienne décharge de Tresbaudon sur la commune de Tallard avec la société BIOTEC Ingénierie écologique 92, Quai Pierre Scize - 69005 LYON.

Article 2 :

Le présent marché est conclu pour une durée de 5 mois.

Le marché est composé de 2 phases :

- Phase 1 : Faisabilité de la réhabilitation en génie végétal pour un montant de 15 400 € HT,
- Phase 2 : Programmation de la suite de l'opération pour un montant de 13 250 € HT.

Chaque phase fera l'objet de l'envoi préalable d'un ordre de service.

Article 3 :

Le présent marché est conclu pour un montant global et forfaitaire de 28 650 € HT sur la base d'exécution des 2 phases de l'étude. Un Bordereau de Prix Unitaires est prévu en cas de réunions et/ou de journées de travail supplémentaires.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général 2024, chapitre 20.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Madame la Directrice du Nettoyement et de la Gestion des Déchets sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 13 février 2024

Le Président



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 12 MARS 2024

Publié ou notifié le : 12 MARS 2024

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **D2024_03_29**
Objet : **ETUDE GENIE VEGETAL DECHARGE TRESBAUDON**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2024-02-13 00:00:00+01
Nature de l'acte : Actes individuels
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 1.1 - Marchés publics
Identifiant unique : 005-200067825-20240213-D2024_03_29-AI
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20240213-D2024_03_29-AI-1-1_0.xml	text/xml	863 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_3605.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20240213-D2024_03_29-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	54.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 mars 2024 à 08h59min14s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 mars 2024 à 08h59min20s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 mars 2024 à 08h59min23s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 mars 2024 à 08h59min30s	Reçu par le MI le 2024-03-12